

RENSEIGNEMENTS ET ASSISTANCE

La Liste des marchandises d'exportation contrôlée ainsi que l'émission des licences d'exportation relèvent de la compétence de la Direction du contrôle des exportations, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. La direction assiste les exportateurs afin de déterminer si des licences d'exportation sont requises. Elle publie aussi différents avis et brochures qui sont disponibles gratuitement à tous les exportateurs sur demande.

On peut rejoindre la Direction du contrôle des exportations aux numéros et adresses suivants :

Téléphone : (613) 996-2387

Télécopieur : (613) 996-9933

Adresse civique :

**Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada**
Direction du contrôle
des exportations (KPE)
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex - C-4
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Adresse postale :

**Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada**
Direction du contrôle
des exportations (KPE)
C.P. 481, Succ. «A»
Ottawa (Ontario)
K1N 9K6

**POUR RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTAT D'UNE DEMANDE DE LICENCE
D'EXPORTATION :**

**PRIÈRE DE COMPOSER LE (613) 996-2387 ET
DE FOURNIR LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA DEMANDE.**